





LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EXAMENS Classes de Première et de Terminale

La division des examens et concours demande aux candidats de remettre les pièces ci-dessous énumérées pour la constitution de leur dossier d'inscription aux examens :

- la photocopie d'une <u>pièce d'identité</u> (carte d'identité, passeport). A défaut celle de l'extrait d'acte de naissance, du livret de famille ou de la carte de séjour)
- pour les moins de 18 ans, la photocopie de l'attestation de recensement ou pour les majeurs, le <u>certificat de participation</u> à la journée défense et citoyenneté, pour les garçons et les filles de nationalité française
- un <u>certificat médical</u> pour inaptitude à l'épreuve d'EPS délivré par un médecin agréé ou un service de santé scolaire
- la photocopie <u>des relevés de notes</u> pour les candidats qui repassent l'examen
- pour tout candidat désireux de recevoir son diplôme à domicile : remettre une enveloppe kraft autocollante 320x260 à dos cartonné (minimum), 7€ de timbres-poste, un recommandé avec avis de réception dûment complété par le candidat comme suit :

Destinataire: Nom, prénom et adresse du candidat

Expéditeur : RECTORAT DE GUYANE

Division des Examens et Concours (DEC2

BP 6011 - 97306 CAYENNE CEDEX